



122, Rue des Montapins
BP 15
58 028 NEVERS CEDEX
☎ 03 86 59 90 59
☎ 03 86 59 53 82
www.inserr.org

Pôle formation
Jacqueline ERAUD-RONDEAU
Directrice du pôle

☎ 03 86 59 96 80
☎ 03 86 59 53 82
✉ jacqueline.eraud-rondeau@inserr.org

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

PROCEDURE ADAPTEE.

N° FI 07 PF 01

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Identification de la personne publique qui passe le marché :

INSERR
Institut National de Sécurité Routière et de Recherches
122, rue des Montapins
BP 15
58020 NEVERS CEDEX

Objet du marché :

Fourniture de documents et matériels pédagogiques destinés notamment à la formation initiale des Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des Délégués à l'éducation routière.

Lieu d'exécution et de livraison :

INSERR, 122 rue des Montapins – 58000 NEVERS.
Du lundi au vendredi (sauf jour fériés) – 8 h 30 – 12 h, 14 h à 16 h 30.

Date de mise en œuvre :

Date de mise en œuvre dès la notification du marché. Commandes importantes dès le début du marché : juin, juillet et août 2007.

Conditions relatives au marché :

Marché passé en procédure adaptée par consultation directe.
Marché comportant deux lots. Possibilité de répondre pour un des lots ou pour les deux.
Marché à bons de commande.
Commandes complémentaires envisagées sur catalogue à joindre au dossier de remise des offres.
Marché avec mini – maxi sur chacun des deux lots.
Paiement par virement à 35 jours.

Le titulaire pourra être retenu pour un lot, ou pour l'ensemble des lots.

Pièces à présenter pour la remise des offres :

- Document AE-CCAP-CCTP
- Cadre du détail estimatif (*le fichier excel est disponible sur demande auprès de la personne à contacter indiquée ci-dessous - à imprimer pour l'offre*)
- Catalogue
- Le cas échéant, justificatif de la capacité du signataire à engager la société,
- Déclaration sur l'honneur en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics.

Critères d'attribution :

Trois critères seront pris en compte :

- 1- Le prix (pour 60 %) – Le prix le plus élevé aura une note de 0, le prix le plus bas, une note de 60, les offres intermédiaires seront classées au prorata.
- 2- Les conditions de livraison : coût de livraison (20 %) De la gratuité (note 20) au coût le plus important (note : 0), en examinant les propositions intermédiaires de coût lié aux quantités livrées.
- 3- Les conditions de livraison : délai (20 %) Du délai le plus court (note : 20) au plus long (note : 0) , les offres intermédiaires classées au prorata.

Délai de présentation des offres :

Date limite de réception des offres : 11 juin 2007 – 11 heures.

Date d'envoi à la consultation : 25 mai 2007

Personne à contacter :

Jacqueline ERAUD-RONDEAU – Pôle Formation

☎ 03 86 59 96 80

Fax : 03 86 59 53 82

✉ jacqueline.eraud-rondeau@inserr.org



122, Rue des Montapins
BP 15
58 028 NEVERS CEDEX
☎ 03 86 59 90 59
☎ 03 86 59 53 82
www.inserr.org

Pôle formation
Jacqueline ERAUD-RONDEAU
Directrice du pôle

☎ 03 86 59 96 80
☎ 03 86 59 53 82
✉ jacqueline.eraud-rondeau@inserr.org

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES
ET DE SERVICES

PROCEDURE ADAPTEE.

N° FI 07 PF 01

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

ENTRE

L'INSERR (Institut National de Sécurité Routières et de Recherches), 122, rue des Montapins – BP 15 – 58028 NEVERS CEDEX, ci-après désigné « L'INSERR »

ET

NOM :

Agissant pour mon propre compte ⁽¹⁾ :

Agissant pour le compte de ⁽¹⁾ :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE : *(adresse et n° de téléphone)*

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

- Numéro d'identité d'entreprise (SIRET) :

- Code d'activité économique principale (APE) :

- Numéro d'inscription au Registre du Commerce :

- Numéro Intracommunautaire :

ci-après désigné par « le titulaire »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

(1) Rayer la mention inutile

Article 1 – Cadre réglementaire

Le présent marché est soumis aux dispositions du code des marchés publics.

Il est passé en procédure adaptée en application de l'article 28 dudit code.

Les documents contractuels constituant le marché sont dans l'ordre de priorité décroissant :

- o le présent marché qui, signé des parties, vaut acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et bordereau des prix.
- o Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS)

Article 2 – Forme du marché

Le présent marché est un marché à bons de commande, avec quantités minimum et maximum estimées.

Article 3 – Objet du marché

Le marché a pour objet la fourniture de documentations pédagogiques, nécessaires à l'INSERR dans le cadre notamment de la formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des délégués à l'éducation routière.

Article 4 – Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an non renouvelable.

Article 5 – Montant du marché

Le marché à bons de commande est fixé avec un minimum de 11 000 € et un maximum de 24 000 € pour l'ensemble des deux lots pour une année civile.

Lot 1 - minimum : 5 500 € ; maximum : 14 000 €

Lot 2 – minimum : 5 500 € ; maximum : 14 000 €

Article 6 – Délai de livraison

Le délai moyen de livraison des documents est indiqué sur le cadre de détail estimatif valant bordereau des prix. Les délais de livraison s'énoncent en jours francs (tous les jours hors celui de la commande et celui de la livraison)

Une partie importante des documents devra être livrée pendant les mois de juillet, août et septembre 2007.

Article 7 – Modalités de détermination des prix

Pour les articles définis dans le détail estimatif, le titulaire indique un prix unitaire HT ferme pour la durée du marché.

Pour les autres articles, il propose un taux de remise applicable au prix HT indiqué dans son catalogue.

Les prix comprennent : les charges, le conditionnement, l'emballage, le stockage, la manutention, l'assurance et la manutention jusqu'au lieu de livraison, les frais afférents aux éventuels échanges.

En ce qui concerne les frais de livraison, le titulaire indique, le cas échéant, les conditions particulières.

Article 8 – Conditions d'exécution**8-1 - Lieu d'exécution de la prestation**

Les prestations, objets du présent marché, seront effectuées à :

L'INSERR – 122 rue des Montapins – 58000 NEVERS

8-2 – La commande

L'INSERR passera commande par fax, ou par courriel, sous la forme d'un bon de commande numéroté.

Les bons de commande comporteront :

- la référence du marché
- la désignation des articles

- la quantité commandée
- le lieu de livraison

Les personnes habilitées à signer les bons de commande sont le Directeur Général et les Directeurs de Pôle de l'INSERR. Une liste nominative de ces personnes sera fournie au titulaire par l'INSERR.

8-3 – La livraison

A chaque livraison, un bordereau de livraison émanant du fournisseur sera présenté. Ce bordereau énumérera les documents livrés ainsi que les articles restant à livrer.

Les livraisons seront effectuées du lundi au vendredi, sauf jours fériés, entre 8 h30 et 12 h ;14 h et 16 h30.

8-4 – Echanges

En cas d'erreur de commande, ou d'erreur de livraison, les produits devront être repris ou échangés.

8-5 - Personnes à contacter

Pour l'INSERR : Isabelle LARANT ☎ 03 86 59 90 52 ou Nathalie DOUCET : ☎ 03 86 59 96 88.

Article 9 – Modalités de financement et de règlement

La dépense est prise en charge sur le budget de l'INSERR.

Les factures seront établies en fin de mois et adressées à l'INSERR, Pôle juridique et comptable, en un original et une copie.

Après certification du service fait par l'INSERR, le paiement sera effectué sous trente-cinq jours par virement bancaire au compte de :

Nom :

N° compte : *(joindre RIB)*

En cas de défaut de paiement dans les délais prévus, le taux d'intérêts moratoires versé au bénéfice du titulaire est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points. Les intérêts moratoires ne sont pas assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée.

Article 10 - Avance forfaitaire

Il n'est pas prévu de versement d'avance forfaitaire.

Article 11 – Obligation de discrétion et mesures de sécurité

Le titulaire et l'INSERR s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques ...) auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du présent marché.

Lorsque les prestations sont à exécuter dans un lieu où des mesures de sécurité s'appliquent, le titulaire doit observer les dispositions particulières que la personne publique lui a fait communiquer.

En cas de violation de ces dispositions, le présent marché serait résilié en application des dispositions de l'article 6-3 du CCAG-FCS.

Article 12 – Cessation des activités du titulaire

En cas de changement de raison sociale, de dénomination sociale, de compte à créditer, de siège social ou de domicile de personnes ayant le pouvoir de diriger l'entreprise et de l'engager envers les tiers (sans pour cela que ce changement ait pour effet d'introduire dans l'entreprise une personne frappée des

interdictions prévues aux articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics), le titulaire est tenu d'informer immédiatement la personne publique des modifications intervenues au cours du marché.

Dans l'hypothèse où le titulaire disparaîtrait par fusion, fusion-absorption ou absorption avec ou par une autre société, il est précisé que la mise au point de l'avenant de transfert est subordonnée à la réception immédiate par la Personne publique de l'acte portant les décisions de fusion, fusion-absorption ou absorption et la justification de son enregistrement légal. A défaut la Personne Publique se réserve le droit de résilier le marché.

L'inexactitude des renseignements prévus par le Code des Marchés Publics au 2°, aux b) et c) du 3° de l'article 45 et l'1 de l'article 46, peut entraîner sans mise en demeure préalable, la résiliation du marché par décision de la Personne publique, aux frais et risques du titulaire.

Article 13 – Litiges

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal administratif dont dépend l'INSERR sera seul compétent.

Article 14 - Dérogations

Il est dérogé au CCAG-FCS dans tous les cas où les dispositions sont contraires à celles du présent marché.

Fait à _____, le ⁽¹⁾

Le Titulaire,

⁽¹⁾ Faire précéder la signature de la date et de la qualité du signataire.

CADRE RESERVE A L'INSERR

Proposition retenue pour :

Le lot n°1	OUI	NON
Le lot n° 2	OUI	NON
La proposition sur catalogue	OUI	NON
L'ensemble du marché	OUI	NON

Le montant minimum du marché payable pour la période du /06/2007 au /06/2008 en fonction des montants chiffrés portés au présent acte d'engagement sera de (*chiffres et lettres*):

EUROS HT

..... EUROS T.T.C.

Le montant maximum (hors frais éventuels de livraison) du marché payable pour la période du /06/2007 au /06/2008 en fonction des montants chiffrés portés au présent acte d'engagement sera de (*chiffres et lettres*):

EUROS HT

..... EUROS T.T.C.

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement.

La Personne publique,

A NEVERS, le.....

Le Directeur Général,

Jean-Marc SANGOUARD

reçu notification du marché le.....

Signature du Titulaire,.....

Reçu l'avis de réception postal de la notification du Marché

Le (date d'apposition de la signature ci-après)

Pour la Personne publique

CADRE DU DETAIL ESTIMATIF VALANT BORDEREAU DES PRIX

Quantités données à titre indicatif

N° ordre	Références des documents	Quantité estimée		Px unitaire HT	Total HT mini	Total HT maxi
LOT N° 1 - DOCUMENTS PEDAGOGIQUES						
		Minimum	Maximum			
1	Code de la Route - Enseignement de la conduite Deux volumes - Martin LAMOTTE et Gatien MEUNIER y compris mises à jour sur l'année 2007	60	70		0	0
2	Textes officiels PNF - Programme National de la Formation	65	90		0	0
3	Guide pour la formation des automobilistes	65	90		0	0
4	Bilan annuel de la sécurité routière en France - Données 2006 ONIRS	35	70		0	0
5	Livret d'apprentissage A - A1	60	80		0	0
6	Code moto	60	80		0	0
7	Fiche d'évaluation de départ A (liasse de 50)	2	3		0	0
8	Fiche de suivi formation A (liasse de 50)	1	2		0	0
9	Livret d'apprentissage B	50	100		0	0
10	Code de la route	65	85		0	0
11	Fiche de suivi formation B (liasse de 50)	2	3		0	0
12	Livret d'apprentissage AAC	100	150		0	0
13	Fiche de suivi formation AAC (liasse de 50)	1	2		0	0
TOTAL HT					0	0
Total TVA 19,6%					0	0
TOTAL TTC					0	0

LOT N° 2 - PACK PERMIS A

2-1	Classeur permis moto	50	60		0	0
2-2	Fiches interrogation orale moto - siglées DSCR	50	60		0	0
2-3	Fiches maniabilité moto - siglées DSCR	50	60		0	0
2-4	Fiches interrogation orale complémentaire moto - siglées DSCR	50	60		0	0
2-5	Fiches tirage au sort de 1 à 20 - siglées DSCR	50	60		0	0
2-6	Chronomètre	55	65		0	0
TOTAL HT					0	0
Total TVA 19,6%					0	0
TOTAL TTC					0	0

AUTRES FOURNITURES ET DOCUMENTS

Taux de remise applicable au prix HT du catalogue	%
---	---

LIVRAISON

Délai moyen de livraison	jours francs
Conditions spécifiques de tarifs de livraison :	

Le _____ à _____

Le titulaire (faire précéder la signature de la date et de la qualité du signataire)